

LES DEMANDES DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS

L'étude des dossiers de VAPP permet de présenter un aspect de ce qu'on appelle «la formation tout au long de la vie» : la reprise d'études. Quel est le public qui revient en formation ? Quelles formations sont demandées ?

Plus des trois quarts des demandeurs de VAPP ont un minimum un baccalauréat et pour 40 % le diplôme le plus élevé correspond à un diplôme de niveau Bac + 2. Au moment de l'établissement du dossier de VAPP, les personnes en reprise d'études sont souvent en emploi (68 %), essentiellement en CDI, et la moitié d'entre elles appartient à la PCS Professions Intermédiaires. Pour les autres, la plupart sont inscrits à l'ANPE et la moitié perçoit une indemnité.

L'étude des dossiers de VAPP permet de souligner l'attractivité de certains diplômes : en effet plus de la moitié des demandes est concentrée sur les licences professionnelles et la deuxième année de master (M2), essentiellement M2pro. Ce choix de diplôme dépend néanmoins de différentes variables (niveau de diplôme le plus élevé déjà validé, ancienneté professionnelle,...). On remarque ainsi que si le niveau de diplôme le plus élevé est le bac, c'est la licence professionnelle qui est le diplôme le plus recherché ; par contre si la personne détient déjà un diplôme de niveau Bac+2, la 3ème année de licence est tout aussi demandée que les licences pro (l'effet LMD peut donner envie à d'anciens DEUG ou DUT de continuer leur formation pour obtenir une licence). De plus les personnes ayant une expérience professionnelle limitée (moins de 5 ans) sont plus enclines à demander une 3ème année de licence qu'une licence pro alors que si l'expérience professionnelle dépasse 10 ans, ce sont les diplômes professionnels qui sont le plus demandés (licence pro et M2).

A l'issue des commissions de VAPP, les trois quarts des demandeurs ont été autorisés à s'inscrire dans le diplôme de leur choix. Les résultats des années suivantes, obtenus grâce au système d'informations Rimbaus, montrent que 75 % des inscrits en formation ont obtenu leur diplôme.

Amélie MACREZ
Responsable de l'étude

Martine CASSETTE
Directrice de l'OFIP

Décembre
2009

Bref sur l'étude

Le SUDES (Service Universitaire de Développement Economique et Social) est chargé d'animer et de coordonner l'activité de formation continue et d'organiser les interventions des différentes composantes au sein de Lille 1.

Lors des demandes d'entrée en formation, les conseillers en formation informent sur les formations, aident à la définition du projet d'études et orientent sur le diplôme ou le niveau d'études le plus adéquat ; ils gèrent ensuite le dossier de VAPP élaboré par la personne jusqu'au moment de la décision par la Commission de VAPP.

Ce dossier est constitué d'informations sur le parcours d'études antérieures du candidat, mais surtout sur le parcours professionnel et personnel : c'est l'étude de l'ensemble de ces éléments qui permet aux membres de la Commission de VAPP d'autoriser ou non la personne à s'inscrire dans un diplôme (ou à faire acte de candidature quand il s'agit de diplôme qui recrute avec des capacités d'accueil réduites comme les licences pro et les masters).

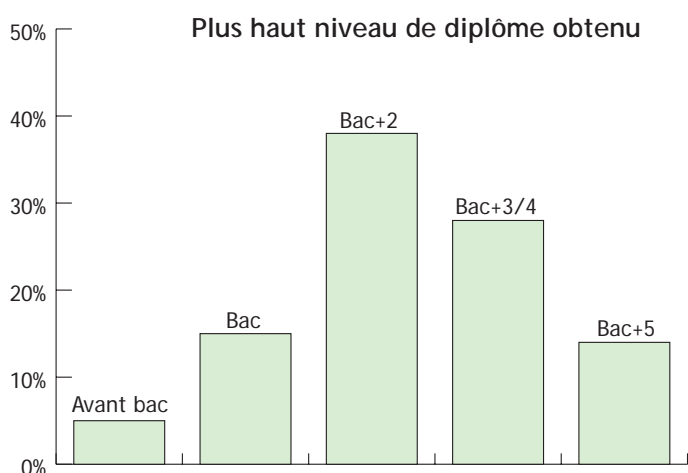
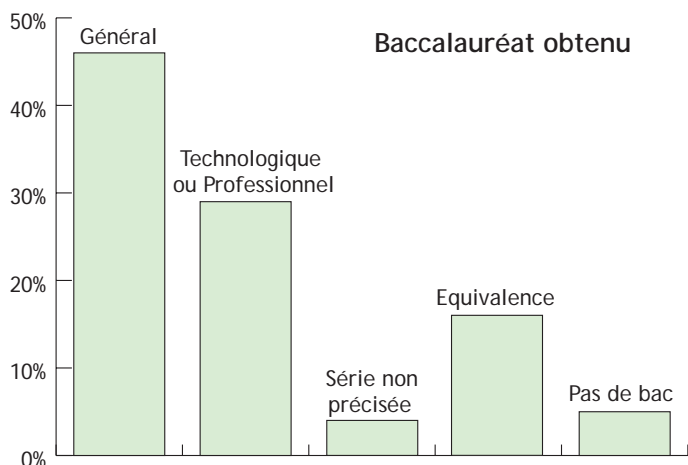
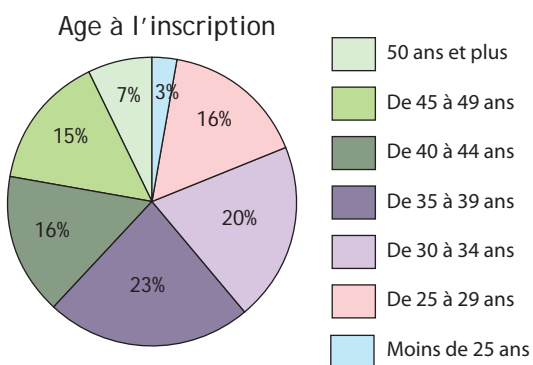
Il a semblé intéressant de mieux connaître le public en recherche de formation à travers l'étude des différentes informations figurant dans le dossier VAPP.

L'étude porte sur 633 personnes ayant déposé un dossier de VAPP au SUDES durant l'année 2007-2008 (ce chiffre minore la réalité des dossiers de VAPP puisque chaque personne peut faire 3 choix de diplôme). La saisie des différentes variables du dossier a été réalisée à l'OFIP pour permettre cette étude.

Les demandeurs de VAPP

633 personnes ont demandé une validation des acquis professionnels pour intégrer un diplôme de Lille 1 en 2007-2008. La moitié des demandeurs a obtenu un bac général pendant leur scolarité et un quart un bac technologique ou professionnel. Seules 30 personnes n'ont pas de diplôme de fin d'études secondaires, parmi elles 19 ont plus de 40 ans. L'âge médian des demandeurs de VAPP est de 37 ans : 19 % ont moins de 30 ans et 7 % 50 ans et plus. Les étrangers, qui représentent 16 % de la population, sont plus jeunes : ainsi les africains, qui sont majoritaires au sein des étrangers, sont 60 % à avoir moins de 35 ans lors de la demande de VAPP.

40 % des personnes souhaitant valider leurs acquis ont obtenu auparavant un diplôme de niveau bac+2, majoritairement un BTS (42 %). 28 % ont atteint un niveau bac+3/4 et 13 % un diplôme équivalent à cinq années d'études supérieures.

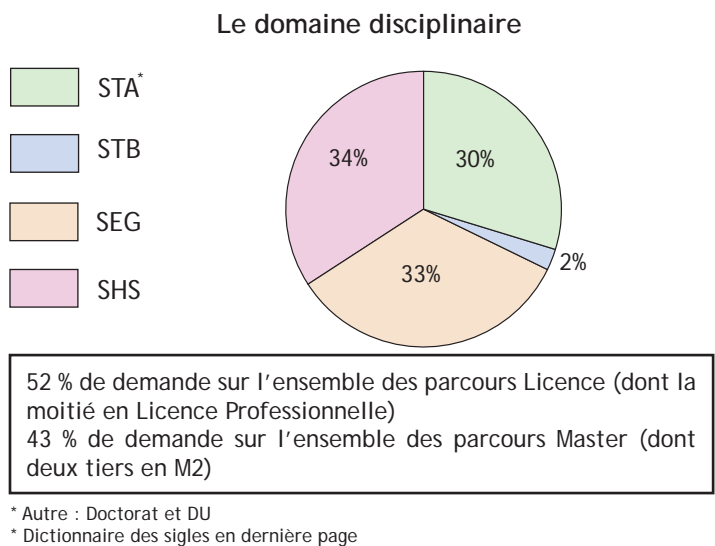
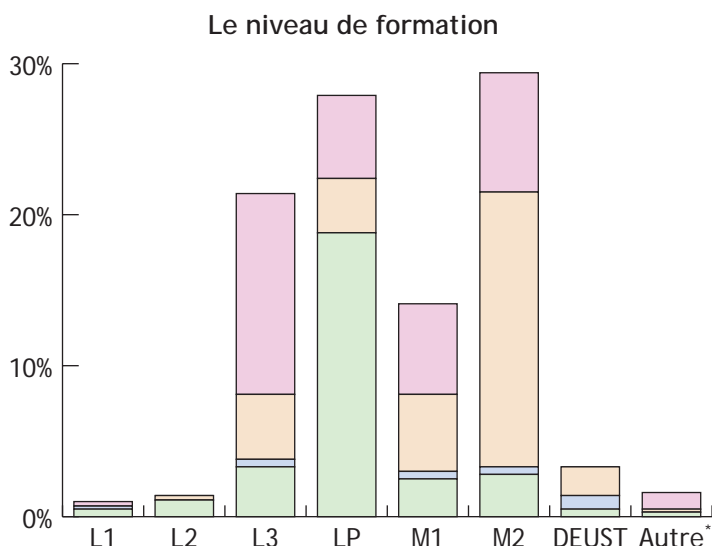


Les formations demandées

29 % des personnes ont demandé une validation des acquis professionnels afin de s'inscrire en Master 2. Les licences professionnelles attirent dans une même proportion les demandeurs de VAPP (28 %) : ces deux diplômes à visée professionnelle répondent aux attentes des personnes ayant déjà une expérience dans le monde du travail. Le niveau L3

représente 21 % des demandes de VAPP et peut être envisagé comme un moyen de terminer un parcours de licence non validé ou d'obtenir le premier niveau de sortie dans le LMD pour d'anciens diplômés de DEUG.

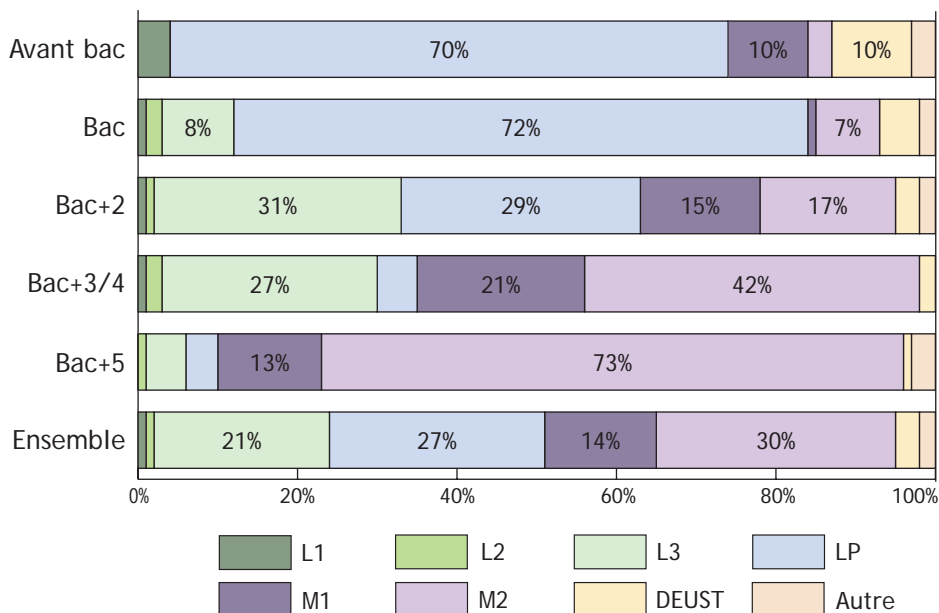
Les demandes se portent de façon équivalente sur trois domaines disciplinaires, seul STB attire peu de deman-



deurs de VAPP. En SEG l'année la plus demandée est le M2 (cela correspond à une offre de formation très diversifiée à ce niveau), alors qu'en SHS c'est le niveau L3 qui est le plus sollicité, compte tenu du poids des adultes en Sciences de l'Éducation et Formation des Adultes (57 % des demandes de L3).

Les personnes n'ayant obtenu qu'un diplôme équivalent au bac ou de niveau inférieur, demandent une inscription en LP plus souvent que l'ensemble de la population (70 % contre 28 %). 60 % des demandeurs de VAPP diplômés d'un bac+2 complètent leur cursus par un niveau bac+3, soit une L3 ou une LP, alors que 73 % des diplômés de bac+5 reprennent une année de même niveau, c'est-à-dire un M2.

Niveau de la formation demandée selon le diplôme de plus haut niveau obtenu



La situation des demandeurs de VAPP

58 % des personnes demandant une validation des acquis ont une expérience professionnelle de 10 ans et plus. Ces derniers demandent une inscription en LP ou en M2 alors que les personnes cumulant moins de 5 ans d'ancienneté (23 %) optent pour une année de L3 ou de M1.

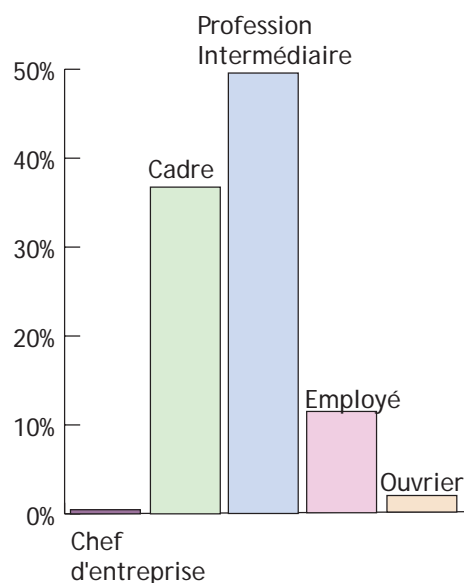
68 % des demandeurs sont en emploi au moment de l'établissement du dossier de VAPP, dont 81 % en CDI. Parmi eux 37 % peuvent être classés dans la catégorie cadre et 49 % en profession intermédiaire.

Les cadres demandent plus souvent à accéder à un M2 que les autres PCS

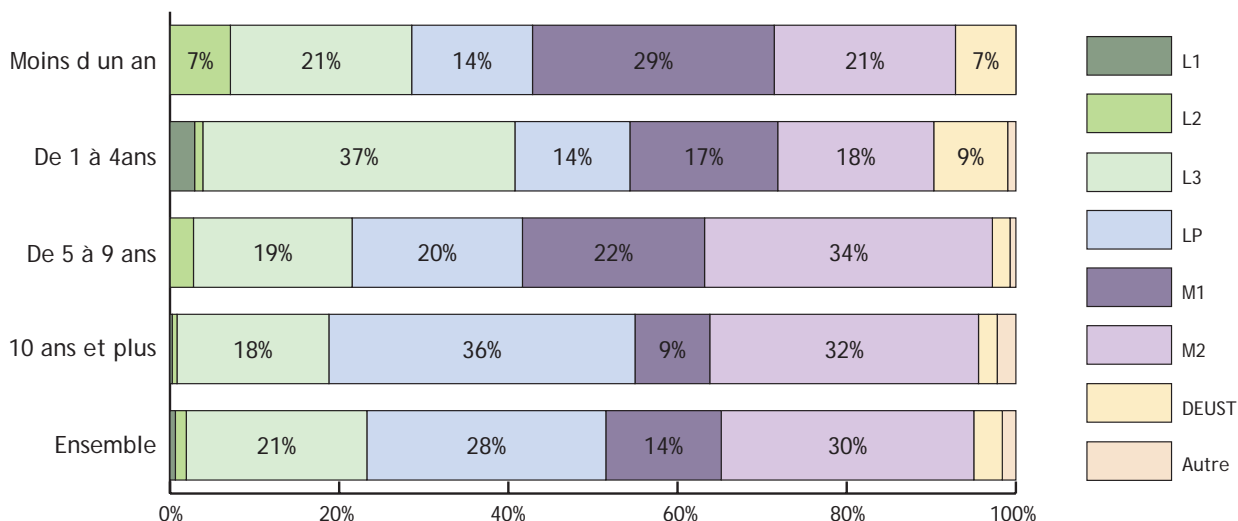
et les catégories professions intermédiaires et employés s'orientent vers un bac+3, L3 ou LP. Par ailleurs les cadres sont plus souvent localisés en Ile de France (13 %) et à l'étranger (10 %) que les autres PCS.

Parmi les personnes qui ne sont pas en emploi au moment de leur demande de VAPP, 83 % sont inscrites à l'ANPE et 52 % touchent une indemnité.

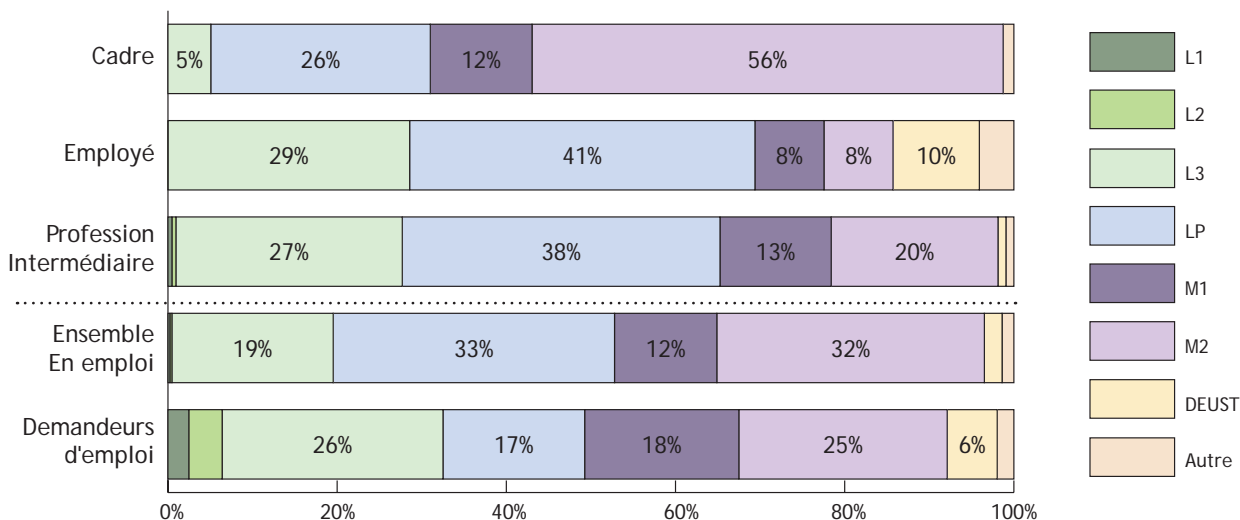
PCS du demandeur de VAPP



Niveau de la formation demandée selon l'ancienneté professionnelle



Niveau de la formation demandée selon la PCS



Les décisions de VAPP

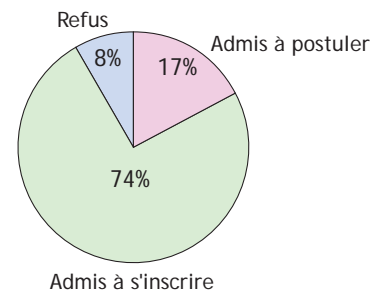
Parmi les 633 personnes qui ont demandé une validation des acquis professionnels en 2007-2008, 471 ont été admises à s'inscrire directement au diplôme (74 %) et 110 admises à postuler (17 %). 52 se sont vues refuser l'accès à la formation de leur choix. Les demandeurs peuvent faire 3 choix de formation et de niveau lors du dossier de VAPP : 90 % des admis à s'inscrire le sont pour leur premier choix.

Parmi les 471 personnes autorisées

à s'inscrire, seuls 51 ne se sont pas inscrites en 2007-2008 ; par contre aucune des 110 personnes admises à postuler ne s'est inscrite par la suite à Lille 1 (il s'agit de formations à capacité d'accueil limitée ; de plus le refus éventuel du financement espéré peut être une explication ; enfin la demande de VAPP peut aussi être une démarche personnelle de valorisation vis-à-vis de sa propre entreprise sans qu'il y ait réellement envie de repren-

dre une formation).

Décision de la commission de VAPP

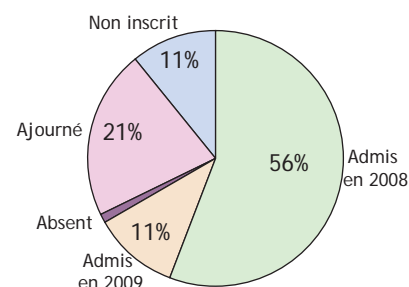


La réussite

Globalement 56 % des personnes autorisées à s'inscrire ont obtenu leur diplôme en 2008 et 11 % en 2009. Par rapport à ceux qui se sont réellement inscrits, cela correspond à un taux de réussite de 75% sur 2 ans dont 63% de réussite dès la première année (certaines personnes ont en effet établi un parcours d'études sur deux années pour que ce soit compatible avec leur

activité professionnelle). 100 demandeurs de VAPP (21 %) ont obtenu l'autorisation de s'inscrire mais n'ont pas validé leur année. Parmi eux 19 se sont réinscrits en 2008-2009 : 5 sont toujours en attente de leurs résultats pour cette année (validation de mémoire de fin d'études) et 6 se sont réinscrits en 2009-2010.

Réussite des admis à s'inscrire



Dictionnaire des sigles

- STA : Mathématiques, Informatique, Mécanique, Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur, Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales
- STB : Sciences de la Vie, Sciences de l'Univers
- SEG : Sciences Economiques, Sciences de Gestion
- SHS : Géographie, Aménagement, Ethnologie, Sociologie, Démographie, Sciences de l'Education, Sciences de l'Information et de la Communication